



Fédération des Médecins de France

Président

Jean Paul HAMON
Clamart (92)
06.60.62.00.67
jp.hamon.dr@wanadoo.fr

Vice Président

Claude BRONNER
Strasbourg (67)
06.07.88.18.74
dr.cbronner@wanadoo.fr

Vice Président

Benoit FEGER
Brest (29)
02.98.44.24.84
ben.feger@wanadoo.fr

Secrétaire Générale

Corinne LE SAUDER
Olivet (45)
02.38.64.13.00
corinnelesauder@wanadoo.fr

Secrétaire Général

Antoine LEVENEUR
Caen (14)
02.31.50.24.40
antoine.leveneur@gmail.com

Secrétaire Général

Jacques MARLEIN
La Ferté Milon (02)
03.23.96.88.51
marlein.jacques@wanadoo.fr

Trésorier

Dominique DREUX
01.69.41.08.89
Igny (91)
dreuxmed@wanadoo.fr

Trésorier Adjoint

Françoise COUX
Aix en Provence (13)
04.42.26.25.38
francoise.coux@wanadoo.fr

Fédération des Médecins de France

10 Bd des Frères Vigouroux -
92140 CLAMART

Tél : 0810 400 492
Fax : 0970 626 900

Email : contact@fmfpro.org
Site web : www.fmfpro.org

SACEM

A l'attention de Monsieur **Lucien QUESNEL**
225 av. Charles De Gaulle
92528 NEUILLY SUR SEINE

Le 13 avril 2014

Monsieur le Directeur,

Votre courrier du 26 mars 2014 faisant suite au Point Hebdo 78 du syndicat en date du 2 février dernier a retenu toute notre attention et nous souhaitons vous apporter quelques précisions afin qu'aucun doute subsiste.

Le Point Hebdo 78 cité faisait référence à un article de la CELLULE JURIDIQUE du syndicat **justement pour informer les confrères de l'obligation légale à régler la contribution auprès de la SACEM** contrairement à ce qui était affirmé par d'autres responsables professionnels ou certains sites comme droit-medical.com...

Cet explicatif a été publié le 29 janvier 2014 sous le titre :

« **Sonorisation de la salle d'attente et redevance, une décision de la CJUE sème le trouble** »

Le Point Hebdo 78 donnait bien le lien avec cet article ce qui vous a apparemment échappé : le lien pointait sur les mots « **synthèse claire** »

L'article est toujours visible sur le site de la FMF à :

<http://fmfpro.org/defense-du-medecin/breves-juridiques-de-la-fmf/sonorisation-de-la-salle-d-attente-et-redevance.html>

Nous avons rajouté un PS précisant votre démarche en annexant votre courrier et cette réponse.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées

Dr Marcel Garrigou-Grandchamp

Responsable de la Cellule Juridique